

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe
d'acteurs locaux

Commune de Croix-Chapeau, le 04 juillet 2016 à 14h dans le cadre de l'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de
l'Eau Loire-Bretagne.*

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Patrick BOUFFET	Maire	Excusé
Jean-Pierre JAMMET	Propriétaire foncier	Présent
Caroline PEDENEAU	Référente PLUi de la commune	Présente
Christophe RICHARD	Elu	/
Danielle WOLTER	Elue	/
Jean-Paul RENARD	Agriculteur	/
Annick BOISSARD	Agricultrice	/
René CHAUVEAU	Mémoire de l'avant remembrement	/
Jean-Michel DOUET	Représentant d'une association de chasse	/
Marie LAUDE	Elue et représentante LPO	/
Christian AUDOUIN	CODERANDO	/
Christian GRIMPET	Représentant de la CLE	Excusé
Pierre-Jean ALEM	ONEMA	/
Henri BONNET	Représentant d'une association de propriété foncière	/
Alain ROUSSET	Représentant d'une association de propriété foncière	/
Denis ROUSSET	SAGE Charente	Excusé
Caroline SANDNER	IIBSN	Présente

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
Anne-Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente
Ludovic LUCAS	FMA	/
Anne-Laure BARON	CDA - Sce Etudes Urbaines	/
Florence NASSIET	CDA - Sce Etudes Urbaines	Excusée
Stéphane GILBERT	CDA - Sce Environnement	Présent
Yohann LEGRAS	CDA - Sce Eau et Assainissement	Présent

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Croix-Chapeau en date du 16 juin 2014.

Nombre de pages : 10

INTRODUCTION

Stéphane GILBERT explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain en octobre 2015 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 16 décembre 2014 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 12 février 2015 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 09 mai au 06 juin 2016.
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 04 juillet 2016.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie.

Exemples d'actions de communication :

The image contains two side-by-side screenshots from a website. The left screenshot shows a news article titled 'ENVIRONNEMENT Croix-Chapeau - inventaire des zones humides' published on May 3, 2016. The article text mentions that a first map of wetlands in the commune of Croix-Chapeau is available for public consultation from May 9 to June 6, 2016. The right screenshot is a flyer for the 'Inventaire des Zones Humides' for the commune of Croix-Chapeau, dated from May 9 to June 6, 2016. The flyer includes the PLUi logo and provides information about the public consultation of the wetland inventory map.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-laroche.fr/inventaires-des-zones-humides>.

Résultats de la consultation :

La mairie de Croix-Chapeau nous a fait un retour sur la mise à disposition des atlas. Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire. Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune mais certains propriétaires apparaissent craintifs quant à la désignation de parcelles en zones humides (quelles contraintes, quelle réglementation, etc.). De plus, la confusion entre zone humide et zone non

humide d'intérêt semble intensifier cette crainte. La présence d'une notice explicative définissait pourtant la notion de zone humide ayant une portée réglementaire et les zones non humides d'intérêt. Il est ainsi proposé par Caroline SANDNER de faire apparaître le figuré correspondant aux zones humides même si celles-ci sont absentes, dans le but d'éviter la confusion entre zone humide et zone non humide d'intérêt.

MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

★ *Rappels généraux sur les zones humides*

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

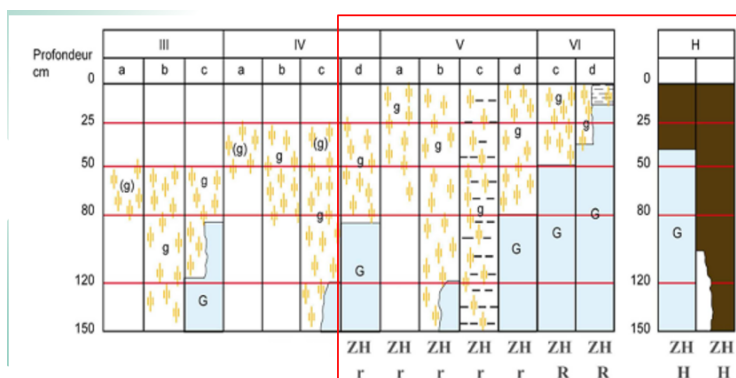
- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

★ *Méthodologie*

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulé de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de deux sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN ;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
 - Un examen de la végétation,
 - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
 - et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.



Classes d'hydromorphie correspondant aux zones humides

Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- | | | |
|-----|---|-------------------------|
| (g) | caractère rédoxique peu marqué | (pseudogley peu marqué) |
| g | caractère rédoxique marqué | (pseudogley marqué) |
| G | horizon rédoxique | (gley) |
| H | Histosols | R Réductisols |
| r | Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles) | |

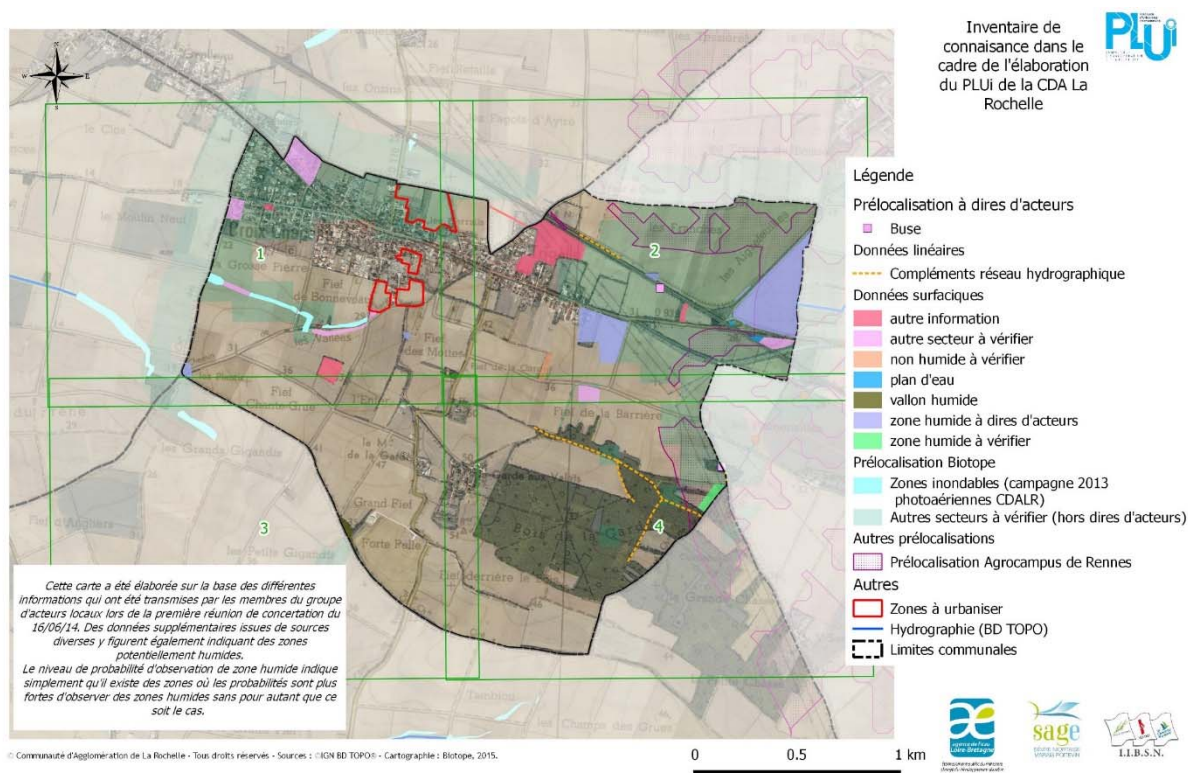
d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

★ **Définition des secteurs d'inventaire**

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 16 décembre 2014 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire.



Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de Croix-Chapeau ont été menés en octobre 2015. Il n'a pas été rencontré de difficultés particulières dans la mise en œuvre de l'inventaire en dehors de quelques parcelles qu'il n'a pas été possible de prospecter (parcelles clôturées,...).

Au total, 54 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur Croix-Chapeau et sa périphérie. Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Sur la commune de Croix-Chapeau, aucune zone humide n'a été identifiée sur critère habitat ou sur critère sol. Cependant, plusieurs zones inondables non humides d'intérêt ont été mises en évidence :

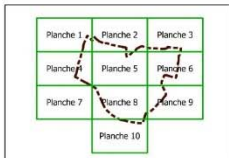
- Une première zone de ruissellement à l'ouest (les vallées) au niveau d'un point bas ;
- Une zone hydromorphe en limite est de la commune, le long du chemin de la Procession, au-dessus d'une zone de remontée de nappe ;
- Plusieurs zones non hydromorphes de remontée de nappe dans la zone des Aigrefeuilles.

Aucune mare ou plan d'eau n'a été recensé. Seul un bassin d'orage ait été identifié le long de la RD 939. De plus, plusieurs zones inondées ont été mises en évidence par les dires d'acteurs locaux.

Enfin, aucun cours d'eau n'a été recensé sur la commune, bien qu'environ 3 km de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire aient été ajoutés grâce aux prospections de terrain.



ATTENTION ! Cet atlas n'est pas définitif. Il a été élaboré sur la base de l'expertise de terrain qui a fait suite aux réunions de concertation du 16 décembre 2014 et du 12 février 2015 avec les membres du groupe d'acteurs locaux.
Cet atlas est consultable en mairie afin que chacun puisse formuler ses remarques si nécessaire concernant le rendu de l'inventaire.



Légende

Observations ponctuelles

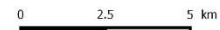
- Buse
- Collecteur/Bassin d'orage
- Inondation de bâti
- Mare comblée
- Inondation à dire d'acteur
- Remblai

Zones non humides d'intérêt

- Zone non humide à sol hydromorphe
- Zone non humide avec remontée de nappe
- Zone non prospectée - Propriété privée
- Zone non humide avec ruissellement

Repères

- Réseau hydrographique (BD TOPO)
- Réseau hydrographique (CDALR)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limites communales

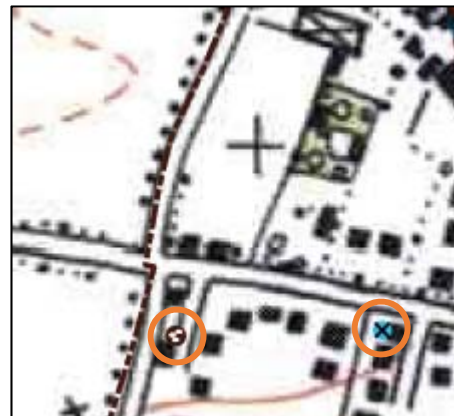


Sources : ©IGN BD ORTHO® (2009), BD TOPO® (2013) - Données CDA LR, IIRSN, Groupe d'acteurs locaux. BIOTOPE - Cartographie : Biotopie, 2016.

BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

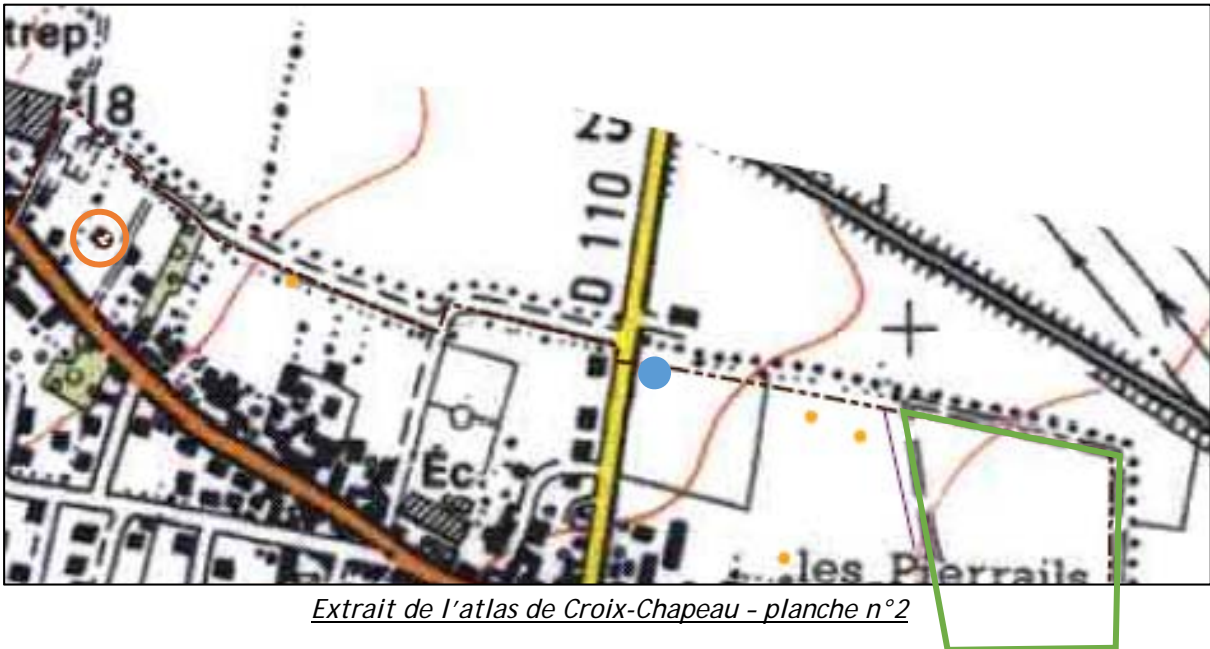
- Planche 1 : Le ponctuel d'inondation de bâti ainsi que la présence d'une mare comblée dans ce quartier résidentiel sont remis en question par les participants. La mare comblée n'est pas connue par M. Jammet (agriculteur et ancien Maire de la commune). Ces données proviennent des dires d'acteurs (cf. réunion de GAL1).

C'est deux éléments ont fait l'objet d'un échange en mairie le 12 septembre 2016, la mare n'est pas visible sur des photos aériennes anciennes et le bâti inondé n'est pas confirmé.



Extrait de l'atlas de Croix-Chapeau -
planche n°1

- Planche 2 : La zone figurée en orange, correspondant à une inondation de bâti, est confirmée par M. JAMMET : ce secteur est non constructible dans le PLU à cause de remontées d'eau. Un bassin d'orage (point bleu sur la carte ci-dessous) sera ajouté sur l'atlas final. Enfin, une dent creuse est identifiée dans le secteur (parcelle entourée en vert). Il s'agit d'une culture située entre deux zones à urbaniser. Un à deux sondages complémentaires seront réalisés dans cette parcelle.



- Planches 4 et 8 : Clémence OLLIVIER signale l'absence d'affichage des inventaires des zones humides des communes voisines. Une attention particulière sera réservée aux zones de bordure et notamment sur les communes de Salles-sur-mer et de Thairé.

- Planche 6 : La zone entourée en orange est soumise à un projet de centre équestre. Le fait qu'elle soit sous influence de remontées de nappe sera vérifié. Le tracé des zones de remontée de nappe pose question aux participants. Le tracé de ces zones est issu d'une interprétation des campagnes 2013 et 2014 des photo-aériennes de la CDA. Le tracé de ces zones sera regardé de près par le service eau de la CDA en vue d'être corrigé si nécessaire.

Le secteur inondable est confirmé via la photo n°65 de 2013.





Extraits de
l'atlas de
Croix-
Chapeau -
planche n°6

Prochaines étapes

L'inventaire sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation à compter de septembre/octobre 2016. Une prochaine réunion est ainsi prévue le 12 septembre 2016 avec le Maire de la commune de Croix-Chapeau.